

المملكة المغربية
Royaume du Maroc

المكتب الوطني المهني للحبوب والقطاني
Office National Interprofessionnel
des Céréales et des Légumineuses



AVIS AUX IMPORTATEURS D'OVINS

Dans l'objectif de préparer la célébration de la fête El Aid Adha, le Gouvernement a mis en place un programme exceptionnel d'approvisionnement du marché intérieur en ovins d'importation destinés à la fête El Aid Adha 1444 (2023). Outre la suppression des droits d'importation et de TVA précédemment mises en place, ce programme consiste en l'octroi d'une prime à l'importation des ovins. Vu les coûts élevés des ovins à l'international, cette mesure vise à réduire le prix d'importation et, par conséquent, le prix de vente au Maroc.

Cette opération est gérée par l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL). Ainsi, les importateurs intéressés par l'importation des ovins sont invités à se rapprocher des Services Extérieurs de l'ONICL les plus proches de leur lieu d'activité, pour déposer une demande d'importation selon le modèle en Annexe-I, contre un récépissé d'éligibilité à bénéficier de la prime (Annexe II), délivré par le service de l'ONICL. Les importateurs peuvent consulter sur le portail de l'ONICL (www.onicl.org.ma) l'adresse et le contact du Service Extérieur le plus proche de leur lieu d'activité.

Dès réalisation de l'importation, l'importateur doit déposer au niveau du Service Extérieur de l'ONICL émetteur du récépissé d'éligibilité, les documents ci-après, contre accusé de réception, et ce, pour paiement de la prime forfaitaire :

- Les attestations d'importation délivrées par l'Administration de la Douane et des Impôts Indirects. Cette attestation doit préciser le mode de transport (navire affrété ou camions), le nombre de têtes, le nom du navire pour le transport maritime affrété et la date d'arrivée.
- L'attestation d'escale des navires affrétés, pour le transport maritime, délivrée par les autorités portuaires.
- L'attestation de conformité sanitaire délivrée par l'ONSSA.

DEMANDE

DE BENEFICE DE LA PRIME FORFAITAIRE A L'IMPORTATION DES OVINS

A- pour les personnes physiques (ou auto-entrepreneur)

Je soussigné: (prénom nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu: affilié à la CNSS sous le n°:

inscrit au registre de commerce (registre national de l'auto-entrepreneur) :(localité) sous le n°:

Taxe professionnelle: numéros de téléphone..... et du fax....., adresse électronique.

RIB.....

ICE :.....

B- pour les personnes morales (ou coopératives ou unions de coopératives)

Je soussigné: (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom de: (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :

adresse du siège social de la société:

adresse du domicile élu:

affiliée à la CNSS sous le n°: inscrite au registre de commerce (registre local des coopératives):(localité) sous le n°:Taxe professionnelle:

numéros de téléphone..... et du fax....., adresse électronique.....

RIB.....

ICE :.....

Demande à l'ONICL de me délivrer un récépissé d'éligibilité à la prime forfaitaire pour l'importation de têtes d'ovins. Pour bénéficier de cette subvention, je m'engage par la présente à :

- Importer des ovins au titre de l'année 2023 ; à défaut je renonce à la perception de la prime forfaitaire pour l'importation sans recours ou réclamation;
- Respecter les exigences sanitaires prévues par l'ONSSA. Je déclare avoir pris connaissance de ces exigences ;
- Déposer, au Service Extérieur de l'ONICL ayant délivré le récépissé d'éligibilité, le dossier de paiement composé des documents ci-après :
 - ✓ Les attestations d'importation délivrées par l'Administration de la Douane et des Impôts Indirects. Cette attestation doit préciser le mode de transport (navire affrété ou camions), le nombre de têtes, le nom du navire pour le transport maritime affrété et la date d'arrivée.
 - ✓ L'attestation d'escale des navires affrété, pour le transport maritime, délivrée par les autorités portuaires.
 - ✓ L'attestation de conformité sanitaire délivrée par l'ONSSA.

Fait à....., le:

Signature et cachet du déclarant

PARTIE RESERVEE A L'ONICL	
<i>Référence de la demande (Bureau d'ordre du service extérieur concerné)</i>	
Date de dépôt de la demande	
Récépissé n°	

CACHET ET SIGNATURE
DU CHEF DU SERVICE EXTERIEUR DE L'ONICL

ANNEXE II

المملكة المغربية

Royaume du Maroc

المكتب الوطني المهني للحبوب والقطاني

Office National Interprofessionnel
des Céréales et des Légumineuses



A :

Le

**RECEPISSE D'ELIGIBILITE A LA PRIME FORFAITAIRE
POUR L'IMPORTATION DES OVINS
N°.....SERVICE ONICL/OVINS/2023**

Je soussigné,

Prénom :

Nom :

Agissant en qualité de chef de service extérieur de l'ONICL à
certifie avoir reçu en date du..... la demande de bénéfice
de la prime forfaitaire à l'importation des ovins de
l'importateur.....
....., contre remise du présent récépissé, délivré le pour
l'importation de têtes d'ovins.

Fait à :le

CACHET ET SIGNATURE
DU CHEF DU SERVICE EXTERIEUR DE L'ONICL